RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

DEMANDE DE CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

En raison de confusions entraînées par des homonymes, désormais il convient d'adresser à votre service gestionnaire de traitements, la présente demande dûment complétée, toute demande incomplète ne pourra pas être traitée.

Pour que votre traitement soit viré sur votre nouveau compte, il est indispensable :

- de compléter et de signer le présent document,
- de l'envoyer au bureau gestionnaire de votre traitement au plus tard le 20 du mois pour une prise en compte le mois suivant,
- de joindre un RIB contenant obligatoirement les nom et prénom(s) du titulaire du compte,
- de faire figurer **les nom et prénom(s) des deux titulaires du compte** s'il s'agit d'un compte joint.

Il est conseillé de conserver votre précédent compte ouvert au moins jusqu'à ce que votre rémunération est transférée sur le nouveau compte.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de naissance :
Nom d'usage :
Prénoms :
N° INSEE : x x x clé x x
Adresse :
Code postal : ville :
Grade :
Affectation :

DÉCLARATION DE NOUVEAU RIB

Je soussigné(e)
demande que mon traitement soit viré sur le compte :

Code Banque : Code guichet :
N° de Compte : Clé RIB :
code IBAN (Identifiant international de compte bancaire) :

code BIC :

S'agit-il d'un compte commun ? ○ Oui ○ Non
Merci d'inscrire le numéro d'INSEE sur le RIB et de l'agrafer au présent document.

A , le Signature :

VISA DU SERVICE GESTIONNAIRE :
Demande reçue le :

Cette demande doit être retournée au – Rectorat, service DPEP pour le 1 er degré, DPES pour le 2nd degré, DPATE pour les personnels ATSS, personnels d'inspection ou de direction, DES pour les personnels AESH/APSH)
24 avenue Georges Brassens, CS 71003, 97743 Saint-Denis Cedex 9 – dûment remplie, datée et signée

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la prise en charge de votre dossier. Les destinataires des données sont votre service gestionnaire (Rectorat et la DRFIP).
Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite loi « Informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au rectorat
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.